

**CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À L'APPROBATION  
DU CONSEIL À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE**

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**1<sup>er</sup> juin 2021  
20 H 21**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le mardi 2 juin 2021 à 20 h 21 à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Par vidéoconférence : Monsieur le conseiller Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation de la présente séance spéciale.*

*En raison de la pandémie de COVID-19 et en application des dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, la présente séance est tenue sans la présence du public et est publiée dès que possible sur le site Internet par un procès-verbal permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture du projet de résolution :*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2021-275      Vente pour taxes MRC Marguerite-D'Youville – Autorisation à enchérir**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-072 autorisant la MRC Marguerite-D'Youville de procéder à la vente pour taxes le 7 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services juridiques et greffier, à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Varennes, de tout immeuble figurant à l'état dressé par le trésorier daté du 20 mars 2021 (Annexe II) et dont les taxes municipales et droits de mutation sont impayés au 31 décembre 2020

ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 22.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA